

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT. La Haye. Provinces. Pour un an. 26 fl. 30 fl. six mois. 14 » 16 » trois mois. 7 » 8 »

BUREAU DE LA RÉDACTION. à La Haye, Loge N° 10, derrière le Prinsgracht (Nourlogie). BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES. Chez M. Van Weelden, Libraire, Spui, à La Haye. Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction France de Paris.

LA HAYE 15 Juin.

Affaires religieuses de la Suisse.

Il a paru dernièrement en Suisse une brochure fort curieuse, intitulée: Manifeste secret du Comité occulte de l'Union protestante, publié par des amis de la publicité. Genève, 1844.

Cette brochure confirme l'existence de l'Union protestante, dont le secret est déjà connu, et sur laquelle le colonel Rolliet, constant avait publié un écrit où se trouvent les détails suivants, dont la lecture du Manifeste confirme pleinement l'exactitude.

C'est une association occulte, composée de sections, dirigée par un comité central. Chaque section est de huit personnes au moins et de quinze au plus. Les personnes se connaissent entre elles, mais ne connaissent ni le nombre des sections ni leur composition; c'est à dire que les associés n'ont aucun moyen de savoir avec qui ils sont et combien ils sont. A la tête de cet ensemble se trouve un comité plus mystérieux encore; il est interdit de révéler les noms de ceux qui le composent; il se renouvelle fréquemment, dit-on, mais son profond secret est imposé sur ces mutations. Chaque chef de section reçoit des directions de ce comité central, et a lui-même un pouvoir discrétionnaire; peut, au besoin, dissoudre la section, contre la volonté unanime des sectionnaires; chaque membre s'impose une contribution volontaire, le comité central en dispose.

L'association est plus précise lorsqu'elle entre dans le domaine de l'action matérielle: écarter les domestiques catholiques, ne pas acheter chez les marchands catholiques, s'introduire dans les mariages mixtes, et amener les ennemis du protestantisme; agir auprès des magistrats et des conseils municipaux pour des sollicitations, auprès des citoyens par des ramontrances, et, au besoin, par des offres de services; attirer des protestants étrangers pour faire concurrence aux catholiques dans certains métiers; entraver par tous les moyens possibles l'établissement des catholiques, leur admission au droit de vote.

Voilà ce que l'on tente dans un pays dont la population, essentiellement catholique, va demander aux gouvernements étrangers sûreté pour les personnes, et protection pour l'industrie, admission à la concurrence du travail. Voudrait-on par là indiquer à ces gouvernements qu'ils feraient bien de convertir à l'avantage pour les Genevois, en mesures restrictives le système large et facile dont les ont fait jouir jusqu'à présent, et les inviter à traiter les protestants, chez eux, comme les catholiques? Cela paraît insensé, mais il ne faut pas qu'on s'y trompe; devrions-nous nous occuper de gratifier de ce nom de protestants les conversions d'enfants, ces sermons accordés à l'apostasie et à la débauche?

On a vu dans l'article que nous venons de citer d'exagération, et tenté de jeter des doutes sur la réalité des faits par lui dévoilés, mais aujourd'hui les choses sont plus positives. Le Comité directeur de l'Association, ayant jugé nécessaire à l'accomplissement de ses devoirs de présenter aux membres de l'Union un développement assez clair et assez complet des statuts (de la société) pour répondre à toutes les questions auxquelles ils peuvent donner lieu dans la pratique, a fait composer à cet effet un Manuel.

Il paraît que le Manifeste est tombé entre les mains de certains amis de la publicité qui, en cette qualité, se sont crus obligés de le livrer au public, ils en garantissent l'authenticité, et disent les membres de l'Union protestante de ne pas y reconnaître mot pour mot le droit qu'on a fait circuler en secret parmi eux.

A en juger par la préface dont ils l'accompagnent, ces amis de la publicité appartiennent eux-mêmes à la communion protestante. Ce qu'ils trouvent de plus violent à dire contre la nouvelle société, c'est qu'elle est semblable à celle des Jésuites: aussi paraissent-ils très-sérieusement préoccupés de cette idée

que les Jésuites pourraient bien s'y glisser et s'en emparer. Voici comment ces amis de la publicité s'y prennent pour justifier leur assertion à cet égard:

« Au fait, que veut-elle (l'Union protestante)? Fonder une société comme celle des Jésuites. Or, n'est-ce pas une des premières prescriptions protestantes que d'interdire des corporations de ce genre? »

« Elle veut agir sur l'âme par des moyens matériels, mais c'est encore un moyen interdit par la foi protestante. »

« Elle veut mêler la politique à la religion; ceci non seulement n'est pas protestant, mais n'est pas chrétien. »

« Enfin, elle voudrait réformer les mœurs, améliorer l'éducation, et pour garantir elle donne un comité occulte. Eh! qui nous donne l'assurance que dans ce comité ne se glisseront pas des ennemis de notre foi, de nos mœurs et de notre éducation? Vous faites une organisation jésuite, qui nous répond que les Jésuites ne s'en empareront pas? »

Il semble pourtant que les tendances politiques de l'association tourmentent encore plus les amis de la publicité que la crainte d'y voir pénétrer les enfans de saint Ignace. A cet égard voici comment ils nous font connaître en même temps leur pensée et la pensée des meneurs de l'Union protestante:

« Le fond de la pensée de quelques-uns de ces meneurs est évidemment de faire concourir la religion à une œuvre de rétrogradation politique dans Genève, et ensuite, après avoir fait de notre cité un grand couvent puritain, d'essayer d'en faire de nouveau une Rome protestante. »

« C'est le plan de Calvin rajeuni. Plan qui, quoi qu'on en puisse dire, n'a jamais servi qu'à brider la liberté politique dans Genève; plan qui n'a pu être accompli que par l'échafaud et l'exil, et qui, au bout du compte, loin de servir les intérêts de la foi protestante, arrêta en France, par l'exemple de ses rigueurs, le développement de cette foi. »

Le comité-directeur de l'Union protestante se plaint amèrement du traité par lequel, il y a vingt-neuf ans, Genève agrandit son territoire de dix-sept communes catholiques. Ce fut pour nous une abdication, disent-ils; par ce seul fait nous fûmes vaincus et liés comme pays protestant. La préface répond:

« ... Nous eûmes trois siècles d'un protestantisme absolu qui ne nous a menés à rien; essayons de la liberté religieuse, vraie, sans réticence, comme elle est aux Etats-Unis d'Amérique, où, loin d'avoir engendré l'impunité, elle a raffermi le christianisme. »

« Notre nationalité, loin d'être diminuée par ce fait, n'a fait que rentrer dans les conditions naturelles qui la constituaient jadis. La plus grande partie de ces communes composaient le domaine de Saint-Victor, et se trouvaient ainsi membres de l'ancien état de Genève. Notre nationalité naturelle a été interrompue par trois cents ans d'une nationalité forcée, qui reposait sur le principe d'un protestantisme absolu. Alors nous formions comme une oasis au sein de la vallée de Léman, nous étions séparés de nos voisins, nous vivions comme en dehors de notre habitation matérielle... »

Voici comment le Manifeste indique le but de l'association et les moyens de l'atteindre:

« Conformément à l'article premier des statuts, le but de l'Union protestante est de travailler au maintien et à l'affermissement du protestantisme parmi nous, attendu que le caractère de nationalité de notre Genève se perdrait infailliblement si elle venait à perdre la religion par laquelle et pour laquelle Dieu l'avait tirée de l'obscurité... »

« ... Nous travaillons en même temps à trois œuvres indispensables et inséparables, si Genève veut joindre un avenir à son passé. Ces trois œuvres devraient s'appeler moyens d'atteindre le but de l'Union; mais, pour abrégé, nous les nommerons buts de la société. »

Ces buts sont: développement de la vie religieuse; union des protestants; lutte contre l'envahissement du catholicisme.

A l'égard du second but l'Union des protestants, le Manifeste

contient un passage qu'un journal catholique l'Univers ne saurait s'empêcher de citer avec joie. Ce passage le voici.

« Si le développement de la prière chrétienne est le premier but de toute association, le second est d'unir les protestants de toutes couleurs et de tous les noms dans le sentiment de leur commune liaison et de leurs communs intérêts. Sur quel fondement s'établit cette union si désirée? Voulez-vous élever deux factions des convictions religieuses sur une folle et téméraire prétention. Il faudrait pour cela exiger des concessions de chaque côté, tandis que chacun à un égal droit d'être respecté. D'ailleurs, il est facile de prouver, si c'est le cas, que ces diversités dans la manière d'entendre la parole de Dieu sont inséparables; qu'elles proviennent de la divine profondeur des choses révélées, des bornes inhérentes à l'esprit humain, comme aussi peut-être de la conscience plus ou moins délicate avec laquelle on cherche la vérité; qu'elles ont eu lieu de tout temps dans l'Eglise, et qu'elles ne cessent que dans le ciel. Et après tout, cette diversité est-elle un mal qui prive réellement elle-même, au contraire, au bien en ceci, qu'elle provoque les individus à s'éclairer par des recherches personnelles, à opposer plus attentivement et plus sérieusement les Ecritures, et qu'elle anime ainsi (onté l'Eglise) une sainte émulation... »

« ... Que les chrétiens soient unis ou non par une même confession de foi, de croyance, qu'il importe, pourvu que chacun d'eux individuellement, dans ses moyens, tende et parvienne à s'unir à Dieu. Le mal n'est donc pas dans la diversité, il n'est que dans l'hostilité de ces diversités, ce qui est tout autre chose; dans les prétentions, les déclamations et les condamnations réciproques, en un mot, dans le mépris mutuel qui se mêle à tout, même aux choses saintes, et qui gâte tout ce à quoi il se mêle en voulant tout juger et tout prouver sur sa propre mesure. »

« Le protestantisme, en rendant aux consciences leur liberté, fit jaillir avec éclat cette différence d'opinion qui avait toujours existé; et telle est l'inconséquence humaine que les points sur lesquels on ne s'accordait pas, prirent par cela seul une importance outrée, et ce qui n'était qu'un motif de plus à se rapprocher pour s'éclairer et s'édifier réciproquement, devint un motif pour s'exclure. De là des luttes qui tourmentèrent au grand détriment de la religion, en dedans, en bannissant la charité, au dehors, en fournissant aux adversaires prétextes aux incrédules pour tout rejeter; aux papistes pour se dire d'une prétendue liberté que chacun s'arrogeait pour lui-même et refusait aux autres, et pour la proscrire dédaigneusement au nom de ses contradictions et de ses écarts. »

Ce mal, qui travaille encore aujourd'hui, et plus que jamais peut-être, le protestantisme en général, et Genève en particulier, appelle un prompt remède, car il nous perdrait sans retour.

Après avoir cité le passage que l'on vient de lire, l'Univers Catholique, s'exprime ainsi:

« L'embarras est de trouver ce prompt remède. Le Comité occulte, qui prétend s'emparer de la domination à Genève, imagine de le demander à l'Eglise romaine; l'idée est bonne, et nous l'en louons. Le Comité s'est aperçu qu'après avoir adopté le système de l'unité, Rome comprit que l'unité absolue est incompatible avec l'inévitable variété des facultés humaines, et qu'en conséquence, bien loin d'étouffer dans le sein de l'Eglise catholique toute liberté, tout exercice et tout développement des facultés humaines, comme l'en ont toujours prétendu et comme l'en accusent encore tous les protestants, elle s'occupait de se montrer sur ce point d'une parfaite tolérance. De là décidaient jamais entre les opinions opposées que lorsque la décision était mûre et préparée par l'assentiment général des fidèles; ne profitant jamais que celles qui étaient sans racines dans l'Eglise, et par conséquent dépourvues de force et de vérité; tolérant patiemment celles que la bonne foi, les circonstances, l'état intellectuel du moment rendaient excusables, lorsqu'elles n'étaient pas de nature à compromettre le dépôt sacré de la foi ou les bonnes

Revue du Journal de La Haye. — 16 juin 1844.

GROTIUS ET RICHELIEU.

Episode historique.

I. — 1625.

Par le crédit de son père, que plus tard il exila, et qu'il persécuta, jusqu'à ce qu'il mourut, le cardinal de Richelieu venait d'être nommé premier ministre de Louis XIII, auquel il ne fut que le titre illusoire et la vaine pompe de la majesté, qu'il n'osa — ou qu'il ne put — lui enlever. Déjà sa droite étreignait le timon oscillant de l'état, quand imperceptiblement sa gauche nouait la laisse, dont depuis lors le royaume ne put jamais se débarrasser.

Le cardinal-doyen était assis devant son immense table, surchargée de papiers, de cartes et de livres; il était tellement absorbé dans ses méditations, qu'il ne paraissait pas s'apercevoir de la présence de son premier page. — Il cherchait... une rime rebelle.

Le page répéta, en remuant un meuble, afin d'éveiller l'attention de son maître:

— Monsieur, le pensionnaire Grocius est là dans l'anti-chambre, attendant qu'il plaise à votre Grâce de le recevoir.

Le cardinal leva lentement la tête, et jeta un regard distrait sur le page, qui venait de nouveau:

— Le pensionnaire Grocius...

Richelieu, se remettant cette fois, reprit incontinent l'attitude froide et habituelle, et interrompant le page, lui ordonna d'introduire Grocius. Alors il se leva précipitamment sous un tas de papiers, la pièce de vers dont il s'occupait, mais, se ravissant, il l'en retira soudainement après, et la considéra d'un air à la fois pensif et irresolu.

La porte s'ouvrit: le page annonça:

— Monsieur le pensionnaire Grocius!

Richelieu entra: il portait un costume noir, remarquable seulement par sa simplicité.

Le page se leva, lui rendit son salut, et lui ayant offert du geste un fauteuil placé à côté de sa grande et commode chaise à bras et à dossier élevé, il se remit à la conversation; son visage avait pris une expression agréable; sa voix avait un accent calin:

— Eh bien, monsieur le pensionnaire, il paraît qu'on doit vous faire inviter à dîner par le plaisir de vous voir.

— Monsieur, je vous assure, que la crainte de la trahir dans l'accomplissement de ses hautes et importantes fonctions, a seule pu m'empêcher de le faire.

tonnement dont il était saisi; — car il ignorait l'art de feindre et ne put jamais l'apprendre.

Richelieu s'en aperçut, et aussitôt l'homme d'état reprit le dessus sur l'auteur. Il sentit que le cardinal-ministre de France venait de faire une faute, et intérieurement irrité de l'étrange impression qu'une pareille entrée en conversation avait dû faire sur son visiteur il recomposa sa physionomie dans le caractère refroidi plutôt que sérieux, qui lui était familier, puis, en étendant la main avec une indifférence affectée, il reprit, en donnant à sa voix une inflexion glaciale:

— Mais qu'allais-je donc faire! j'oubliais que nous avons à nous occuper d'affaires bien autrement importantes; — et il ajouta d'un air presque distrait en jetant les yeux sur un autre papier: — le roi me charge de vous témoigner sa satisfaction du traité... de Jure Belli ac Pacis que vous lui avez dédié.

— Je me réjouis, Monseigneur, de ce que cet ouvrage ait pu obtenir la haute approbation de Sa Majesté...

— Eh mais, moi aussi, monsieur, je m'en réjouis de tout mon cœur. Le cadeau d'usage, que le roi avait l'habitude d'envoyer en retour d'une dédicace, Grocius lui seul, ne le recevrait point. Voilà ce que Richelieu venait de décider, pendant qu'il prononçait ces dernières paroles.

Après un moment d'interruption il reprit:

— Mais en voilà assez sur nos travaux littéraires; je le répète, nous avons à traiter d'objets bien plus graves.

L'on voit que Richelieu ne se faisait point scrupule de placer sur une même ligne sa rimaillerie et les œuvres de Grocius... Mais en cela il était vraiment de bonne foi; on sait, que Richelieu prétendait être l'heureux rival de Pierre Corneille.

Le ministre continua:

— Il va s'opérer du changement dans les affaires de votre pays, à présent, que le prince Frédéric Henri est arrivé au Stadhoudérat?...

— Mon pays!... Ah! que Dieu veuille permettre un jour à l'exilé de nommer encore la République son pays!

Grotius désirait autant d'éviter toute occasion d'exprimer ses opinions politiques, que le cardinal-ministre de susciter ces occasions; car les brillantes capacités du Pensionnaire de Rotterdam lui étaient connues, et, il croyait en avoir besoin.

— Je vous prédis, monsieur, — reprit le prélat avec intention, — que le Stadhoudérat de Frédéric Henri donnera lieu à de grands changements.

— Pour ce qui me concerne, peut-être, et je l'espère. Le Stadhoudérat me veut du bien; il m'a donné les marques les plus éclatantes de son amitié, et cela dans des moments où j'en avais le plus grand besoin.

— Tout cela m'est connu comme à vous-même; je crois être entièrement au fait de l'histoire de vos revers. Mais que voulez-vous, en matière de politique le plus faible a toujours tort. (Historique.)

— Dieu et le temps révéleront la vérité de tout cela. (Historique.)

— Sans doute, monsieur, sans doute; — Richelieu manifestait quelque impatience; — mais ce n'était pas tant à ses intérêts privés qu'à ceux de toute l'Europe que je faisais allusion. Cependant, je sens parfaitement, — et peu à peu le regard du cardinal devenait plus hautain et son accent moins aigre — je sens parfaitement qu'en ce moment, ce dont vous deviez vous soucier le plus, c'est de votre sort; bien que, permettez-moi cette observation, vous deviez n'avoir aucune crainte de ce sujet, aussi longtemps que vous serez sous la protection immédiate de Sa Majesté très-Chrétienne. Peut-être sommes-nous à même de vous être utile. Voyons, parlons à cœur ouvert. — Un sourire vint ici desserrer les lèvres décolorées du cardinal. — Conservez-vous véritablement l'espérance de jamais retourner dans votre patrie, avec l'honneur et la dignité qui

vous reviennent?

Richelieu avait suffisamment apprové l'innocence des allégations indignes de l'esprit prompt et subtil de Grocius; c'est pourquoi il s'était décidé à aller en fin droit au but.

Le Pensionnaire, de son côté, vit que la négation ou l'affirmation obtenait inévitablement la même réplique; préparé d'avance; que, par conséquent, ce qu'il avait de mieux à faire, c'était d'éviter la question; il répondit:

— Sans aucun doute, j'ai espoir de retourner en Hollande, pourvu qu'il plaise à Sa Majesté et à Votre Seigneurie illustrissime d'intercéder en ma faveur auprès des Etats-Généraux.

Le ministre se mordit les lèvres d'impatience à cette réponse adroite, mais il se contenta, et reprit avec un sang-froid affecté:

— C'est ce que vous vouliez faire, et nous le ferons. — Mais déjà le roi cardinal s'était remis au niveau de l'adresse de Grocius. — Il est temps que la maison d'Autriche soit réprimée, et qu'ainsi l'équilibre européen soit rétabli; il est temps que les Provinces-Unies s'allient plus fermement à la France, pour arriver à ce résultat, nous avons besoin d'un esprit supérieur, et nous avons pensé à vous, monsieur.

Grotius s'inclina avec humilité; il répliqua:

— Votre Grâce a trop bonne opinion de mes faibles moyens.

— Pas du tout, monsieur, rarement mon opinion est en défaut.

— Puis il ajouta rapidement, car il craignait quelque question de plus:

— Si la direction de notre marine peut vous convenir, nous pourrions vous confier cette charge importante. Le roi désire voir une marine organisée comme celle de votre patrie. Je suis sûr vous avez en votre possession le règlement de l'Amirauté de Hollande; veuillez me le confier pour quelques heures, afin que je puisse l'étudier comme il faut; (Historique) et demain nous viendrons des dispositions et des changements que votre administration aura fait naître.

— Quelque honorable que soit cette offre, Monseigneur, je ne puis me résoudre pas moins forcé, bien à regret, je vous l'assure, de la décliner.

— Vraiment! et pourquoi s'il vous plaît?

— En acceptant, je deviens, l'honneur l'exige, sujet de Sa Majesté le roi de France, et j'éprouve de la répugnance rien qu'à penser que je ne pourrais lui être entièrement dévoué. Votre Grâce oublie que, pour être en exil, je n'ai pas cessé d'être Pensionnaire de Rotterdam.

— Vous avez raison. Vous espérez de retourner un jour en votre patrie, monsieur le Pensionnaire; — répliqua Richelieu en regardant Grotius de son regard perçant et fixe, — et en cela encore vous avez raison. Eh bien, si nous obtenions ce rappel que vous paraissez tant désirer? (Historique.)

— En ce cas vous donneriez au monde une nouvelle preuve de cette générosité française si justement vantée.

C'est ainsi que Grotius se mettait en garde contre la seconde alléguée.

— Et si, non pas nous, mais la politique de la France, monsieur, nous suppose, en retour de ce service, la condition d'être utile aux intérêts de votre patrie à La Haye même? (Historique.)

— En ce cas je m'y croirais obligé, aussi longtemps que ces intérêts ne seraient pas en opposition avec ceux de ma patrie.

— Mais, monsieur, vous mettez là une condition à une condition. Monseigneur, c'est que nous parlons, au mode conditionnel. Les traits du cardinal reprirent tout d'un coup une expression satirique et froide. Puis il dit un ton d'amère ironie:

— On dirait, monsieur, que vous priez vos services fort haut.

— Bien moins haut que vous le faites, Monseigneur. — Et quant à la tou de

mœurs ; laissant en no mal aux intelligences soumises à son autorité cette sorte de liberté, dans les limites de l'orthodoxie, qui a produit au moyen âge un merveilleux développement des facultés humaines et une activité si prodigieuse dans la sphère des plus nobles travaux auxquels l'esprit de l'homme se puisse élever. Voilà ce que réclamait le Comité de Genève ; si ce n'est ses termes, c'en est le sens, lisez plutôt :

« L'Eglise romaine met autant d'adresse à cacher ses désaccords que le protestantisme met d'imprudence à étaler les siens, attendant pour décider entre les opinions opposées qu'elles eussent été elles-mêmes leur chemin dans le monde ; sanctionnant celle qui a le plus d'avantage ; rejetant celle qui était sans racines dans les masses ; pour peu qu'elle vit un danger pour elle ; et pacifiant avec les autres, tantôt en gardant la neutralité entre des controverses fortement appuyées des deux parts, et se contentant de leur enjoindre le silence, tantôt en n'ayant pas l'air de voir ce qu'elle ne pouvait empêcher. Elle fit mieux encore, la papauté : elle eut soin de prendre à sa main les divergences insaisissables, de les légaliser, de les coordonner, afin de sauver les apparences, de les rendre moins sensiblement opposées entre elles et avec elle-même et par conséquent moins fâcheuses. Une preuve entre des milliers : Qu'est-ce qu'un ordre religieux dans l'Eglise romaine ? Au fait, ce n'est autre chose qu'une secte qui a toujours sa discipline propre, et bien souvent des doctrines en flagrante opposition avec celles d'un autre ordre également légitime ; en sorte que ces éléments hétérogènes sont censés former un tout homogène qui continue à s'appeler meurtre d'unité. L'Eglise romaine n'a jamais formellement réprimé que les protestants, c'est-à-dire ceux qui attaquaient ses erreurs, au lieu de se contenter de croire silencieusement à leur manière. »

Nous voyons aujourd'hui dans le *Staats-Courant* que la Hollande a nommé MM. le lieutenant van Lith de la Haye, le capitaine Knoop et le lieutenant Pels Rycken le premier à un emprisonnement de cinq ans, et les deux autres à un emprisonnement de trois ans dans une maison de correction, et non à la réclusion, comme nous l'avons annoncé hier d'après un journal hollandais.

On écrit de Briel, en date du 12 juin. Plusieurs soldats de la garnison, s'étant baignés hors de la porte dite *Zuidpoort*, lorsqu'un deux fut saisi par une crampé en nageant et disparut bientôt sous l'eau. Ses camarades se sont portés à son secours mais ils n'ont trouvé qu'une cadavre.

On écrit de Bois-le-Duc, du 13 juin. Hier, dans l'après-midi, un lancer a mis fin à ses jours en se tirant un coup de pistolet, et aujourd'hui, on a retiré du canal de *Zuid-Willemsvaart*, le corps d'un enfant non veau-né.

Nous remercions notre abonné d'Utrecht de la communication qu'il a bien voulu nous adresser et nous en ferons usage sous peu de jours.

L'abondance des matières nous oblige de remettre à lundi la suite de l'intéressant article : *De l'esprit de désordre en littérature*. (Voir nos n° d'hier et avant-hier.)

M. le professeur Schramm vient de terminer un petit tableau à l'aquarelle qui mérite une mention toute particulière. C'est le portrait de Mme la comtesse de W..... d'Amsterdam, entourée de ses trois chers enfants. Ce tableau a obtenu les suffrages de tous ceux qui ont été à même de le voir, et nous savons que les juges les plus compétens, en tête desquels nous croyons pouvoir citer d'angustes personnages, le considèrent comme un des meilleurs ouvrages de l'artiste. Nous ne parlerons pas de la ressemblance qui est parfaite. On sait que c'est un mérite que l'on rencontre même parfois chez des peintres médiocres. Ce qui frappe surtout dans ce tableau, même les personnes qui n'ont jamais vu la belle et intéressante famille dont M. Schramm avait déjà peint avec tant de bonheur le chef, il y a peu de mois, c'est d'abord la composition, l'ordonnance, la manière de grouper les figures. Dans cette partie se difficile de l'art qu'il exerce avec une si grande distinction, M. Schramm a prouvé qu'il

est plus qu'un simple peintre de portrait, et qu'il ne dépend que de lui de s'essayer avec un succès assuré dans le genre historique. Ensuite, on ne saurait donner trop d'éloges à la sévérité du dessin, à la manière heureuse dont la groupe est éclairée, à l'harmonie des couleurs, et surtout à la carnation des figures.

Nous avons vu rarement une production du pinceau de M. Schramm, où la carnation n'ait été traitée avec une grande supériorité de talent : dans le tableau que nous venons de voir elle est admirable. Et l'on sait, pour peu que l'on ait étudié un peu l'art de la peinture, combien cette partie est importante et combien peu de peintres y excellent. Gôthe dit avec raison, après Diderot : *« Wer das Gefühl des Fleisches erreicht hat, ist schon weit gekommen; das übrige ist nichts dagegen. Tausend Maler sind gestorben ohne das Fleisch gefühlt zu haben, tausend andere werden sterben, ohne es zu fühlen. »*

Nous citons d'autant plus volontiers cette sentence si vraie, qu'elle peut apprendre, à ceux qui ne s'en doutent point ou qui affectent de l'ignorer, quel est, parmi les différents genres de peinture, le rang supérieur qui appartient de droit au peintre de portrait.

En somme, nous ne craignons pas de dire, que le délicieux tableau dont il s'agit, occupera une première place parmi le grand nombre d'excellens portraits que M. Schramm a faits en Hollande depuis dix huit mois.

Finances d'Espagne.

Madrid, 7 juin.

On remarque de la part des *contratistas* des dispositions plus conciliantes. M. Mon a nommé des commissaires, pris parmi les employés supérieurs de l'administration des finances, pour procéder à la classification et liquidation des contrats. La commission se compose de MM. Ferraz, directeur du trésor ; Perez, comptable-général du royaume ; Sentillau, directeur des rentes unies, et Arche, comptable-général de la caisse d'amortissement. La commission doit s'assembler ce soir pour organiser et régler le mode de travail qu'elle devra adopter.

Voici, du reste, quelques détails puisés à bonne source et que publie *El Tiempo*, d'ordinaire bien informé :

Les négociations entamées entre le gouvernement et une commission directrice de capitalistes qui se sont adjoints une autre commission consultative, continuent : les contractans qui ne peuvent méconnaître la justice et la nécessité des réclamations du gouvernement, lui ont fait quelques propositions, entre autres celles d'un prêt de 1,500 millions, remboursables en 3% à 30 comme il a déjà été dit ; mais cette proposition et les autres dont on parle, ne peuvent être acceptées avant d'avoir réglé la classification et la liquidation de quelques créances dont les diverses conditions ont besoin pour l'avenir d'être réduites à une règle commune. Lorsque le gouvernement aura liquidé ces traités et qu'il connaîtra les sommes en papier qui sont au pouvoir des contractans et celles qu'il doit leur livrer, il pourra adopter les moyens que nous lui avons proposés ou d'autres semblables ; mais il faut toujours qu'il dégrève les revenus de l'état, et qu'il trouve des ressources pour satisfaire à ces obligations qui ne souffrent pas de retards sans de graves inconvéniens pour le service public.

Il est évident, à en juger par la considération suivante empruntée au *Heraldo* que le ministère est loin de perdre de vue les réformes et améliorations qui pourraient offrir de l'utilité ; ce journal s'exprime ainsi :

Parmi les lois qui réclament une réforme essentielle, pour que le gouvernement représentatif soit une vérité et tourne au profit de la nation, la loi la plus importante est sans contredit celle qui règle l'élection des députés aux cortès. La loi électorale en vigueur est très-vicieuse, et quand même nous n'aurions pas en Espagne des partis qui s'attachent à ne faire des élections qu'en mensonge, en employant toutes sortes de manèges et de moyens illégaux, la législation actuelle inviterait d'elle-même à la

fraude et aux falsifications dont on a fait un si déplorable dans notre patrie. Il serait inutile de détailler les défauts de loi qu'une triste expérience de 7 années a fait connaître au monde. Nous ne traiterons pas dans cet article de ses avantages que le système de l'élection par districts aura celui qui est suivi aujourd'hui. Nous traiterons prochainement ce sujet important, en attendant que les cortès s'en occupent.

On lit dans l'*Historiador* que M. Mon, ministre des finances, chargé par intérim du portefeuille des affaires étrangères, se propose de faire une enquête sévère sur les opérations des ministres, et spécialement de M. Carrasco, relativement à 51 traités clandestins contractés par lui pendant son administration, et sur ces scandaleux jeux de bourse, etc., etc. suite de cette intention, on assure que MM. Gonzalez Bravo et Carrasco, qui allaient faire un voyage, ont reçu l'ordre de rester à Madrid.

Conspiration des esclaves, à Cuba.

On trouve dans un journal des Etats-Unis la déposition, après, d'un nègre arrêté, à Cuba, comme auteur et complice dans le complot de révolte des esclaves, qui, dernièrement éclaté :

« Je sais que, probablement, je vais mourir, pour avoir fait partie de ceux qui ont projeté cette révolte, mais j'espère que les aveux que je vais faire me sauveront : Tous les nègres esclaves sont complices de cet abominable soulèvement ; j'avais tardé trois jours à découvrir le complot, son succès était assuré : l'île entière aurait été soulevée à la fois. Comme je parlais anglais, mon rôle était celui d'interprète ; je devais recevoir 10,000 piastres et avoir rang de brigadier. L'affaire me paraissait tellement sûre, que j'acceptai, si on me pardonne, on saura que Notre roi provisoire devait être l'ex-consul anglais M. Fox Bull, actuellement à la Jamaïque, et qui a reçu 270,000 piastres pour achat d'armes, de munitions, et pour payer nos agents. Le chef était Placido, l'homme de la poste, fort aimé des nègres et des mêmes blancs. A la Havane, le chef était Caballos, capitaine en retraite d'un régiment de noirs, à la Trinité, c'était Ponce, le maçon ; il avait le grade de général de division ; à Porto-Prince, c'était Flores jadis envoyé en Espagne, pour avoir été compromis dans une autre insurrection ; il est inutile, je ne puis nommer les autres chefs et les subalternes. Voici maintenant le plan de la conspiration : elle devait éclater, simultanément, à Cardenas et à Matanzas. Les nègres devaient mettre le feu partout, s'emparer des armes des blancs et se rendre au bord de la mer, à Cardenas, où ils auraient trouvé 6000 fusils et des munitions qu'y devaient débarquer un brick anglais de *New-Providence*. Le rassemblement aurait été alors de 30,000 hommes ; ils auraient marché sur Matanzas où ils se seraient placés sous les ordres de leur chef. Le 1^{er} projet avait été, d'abord, de faire venir de Matanzas, de *New-Providence*, des boîtes d'arsenic en grande quantité et d'empoisonner les blancs, mais on trouva tant de détermination de la part des cuisiniers, cochers, domestiques, qu'il parut plus convenable de les laisser faire ; ils s'engageaient à mettre le feu dans les maisons et à tuer leurs maîtres. Le même sort était réservé aux maîtres, à la Havane et aux autres villes de l'île, à la Havane, le signal convenu était plusieurs coups de fusils tirés à la fois par un garnage général, incendie de la ville, enfin, retraite et concentration des esclaves sur le jardin de l'évêque, à peu près à 3 lieues, et là, attendre des ordres ultérieurs. Les esclaves devaient être déclarés libres, la terre possédée par les blancs devait être la leur, les femmes et les filles des blancs devaient être à eux. Je laisse à mes complices, arrêtés, comme moi, à compléter mes aveux, en faisant connaître les victimes qui leur étaient particulièrement désignées. »

Nouvelles d'Haïti.

Les troubles et les révolutions se succèdent continuellement

réserve qu'il avait gardé jusque là, Grotius ajouta avec candeur. — Je regrette bien sincèrement toutefois, d'être pour le moment, si peu directement utile à la France. Je suis époux et père. Mes biens ont été confisqués. Ces graves considérations peuvent seules m'empêcher de renoncer à la pension que le roi a la bonté de me faire, et de fournir par là, une occasion à Sa Majesté d'en récompenser quelqu'un de ses sujets, plus digne que moi de la munificence royale. Des faveurs non méritées pèsent sur le cœur d'un honnête homme. Avant mes efforts tendent-ils à trouver une occasion de me retirer en Allemagne, et d'y finir mes jours, libre, sans soucis, et oublié, dans quelque endroit ignoré.

« Mais ! c'est l'Allemagne que vous préférez ? Mais là encore nous pourrions vous procurer une charge honorable et digne de vous si vous consentiez à consacrer vos talents et votre plume au service glorieux de la France ? (Historique). Cette insistance tenace commença à embarrasser Grotius ; il comprit qu'un refus positif pourrait lui devenir fatal. Il prit donc le parti de donner une dernière réponse évasive :

« Je désire avant tout de faire encore une tentative pour retourner en Hollande. Ma femme va s'y rendre à cet effet... »

« Mais, monsieur, soit, et puissiez-vous ne jamais regretter votre obstination !... »

Le cardinal était furieux ; il se leva, et souleva, puis en inclinant légèrement la tête, il dit : « Adieu, monsieur le Pensionnaire de Rotterdam ! »

Un sourire moqueur accompagna ces derniers mots. Grotius se leva avec fierté, quoiqu'un peu tristement. Il était fermement décidé à quitter la France à l'instant même, plutôt que de devenir une créature du cardinal-duc.

Dernière nuit, Richelieu dut un tiroir, se retira un portefeuille où il prit une lettre ; puis sur cette lettre il chercha un nom qu'il biffa. Ce trait de plume biffa l'histoire banni la pension de 3,000 livres, que Louis XIII, sur les sollicitations du prince de Condé et du chancelier de Vic, avait accordée au célèbre juriste consulté, et qui, il faut le dire, ne lui était payée qu'avec la dernière irrégularité.

Et voilà ce que Richelieu appelait « la protection immédiate de Sa Majesté très-Chrétienne. »

Peu de temps après Grotius avait réussi à pouvoir s'en passer : il quitta la France.

Mais il devait y revenir.

II. — 1635.

La fatale journée de Nordlingen avait mis en péril le sort de la Suède ; la ville de Ulm avait été abandonnée par ses alliés irréconciliables et jaloux, de nouveau menacée par la Pologne ; elle avait tourné toutes les espérances du côté de la France, l'unique puissance que la politique obligeait alors à soutenir Christine dans sa lutte avec l'Empereur.

Le dernier point. L'accueil que lui firent les princes du sang et la haute noblesse fut distingué autant que bienveillant.

Mais Louis XIII régnait et Richelieu gouvernait.

Il en coûta des peines infinies à l'ambassadeur de Suède pour être reçu par son Eminence (1) car il en coûtait infiniment à l'Eminence de devoir déplorer le dépit et la honte, que lui causait cette réapparition brillante de l'homme que, dix ans auparavant, il avait cru tenir en son pouvoir et dont alors il avait cherché la perte.

Enfin l'on informa Grotius que Richelieu le recevrait en audience particulière, car, — on le prétextait du moins, — l'indisposition exagérée sinon supposée du cardinal, interdisait à celui-ci de donner une audience solennelle.

Si la cour nombreuse, et le luxe outré du prélat excitèrent la surprise de Grotius, il fut oh du moins il se montra insensible à la puérilité de Richelieu, qui lui fit faire antichambre. Sans se soucier des gentilshommes et des officiers qui encombraient la salle d'attente, le grand homme alla s'asseoir dans un recoin, et là il se mit tranquillement à faire des annotations à une édition grecque du nouveau testament, jusqu'à ce que Richelieu, ouvrant les battants du cabinet, cria :

— Son Excellence monsieur l'ambassadeur de Suède !

Richelieu avait visiblement vieilli depuis sa première entrevue avec Grotius, et il avait réellement un air malade. On pouvait lire sur son front ridé, que le gouvernement de la France était alors, comme aujourd'hui, un bien lourd fardeau. Le siège à bras était garni de coussins ; la table ronde était toujours couverte d'innombrables papiers.

Le cardinal fit un salut de tête lorsque l'ambassadeur entra, mais ne se leva point.

Le père Joseph, l'adjutant politique de Richelieu se trouvait là. Il s'approcha de Grotius et lui dit à mi-voix :

— Son Eminence ne peut pas se lever. Et il avança un fauteuil pour l'envoyer.

Il y eut une pause.

Monsieur Grotius écrivit toujours Pensionnaire de Rotterdam ? demanda enfin Richelieu, en lui lançant un regard oblique.

la France ; — et qui, entre autres stipulations, onlevait à la Suède la direction de l'alliance, — traité qu'Ozenstierna avait resté refusé de sanctionner. Grotius avait formellement rejeté cette réclamation dont il avait éloquentement démontré l'injustice ; et le capucin s'était retiré outré d'avoir reconnu que ni la flatterie, ni la menace n'ébranlaient en rien la fermeté de Grotius.

Ce fut par cette affaire que Richelieu commença la conférence, à laquelle naturellement le moins prit part. L'entretien prenait successivement une allure chaleureuse et vive, lorsqu'un jour il tourna à la véhémence. Le père Joseph alors s'écria :

— Mais le grand-chancelier a détourné et dépeigné, dans l'intérêt particulier de la Suède, les honneurs qui avaient été versés dans l'intérêt de tous !

— C'est là une infâme calomnie, mon père ! — répliqua Grotius énergiquement, mais avec une dignité calme. — Je vous l'ai déjà dit et prouvé.

— Modérez-vous, messieurs, modérez-vous, — dit Richelieu, qui riait à l'aise, — l'ardeur pour votre cause vous emporte ; j'espère, oui, je désire que votre bonne intelligence n'en continue pas moins de régner entre vous deux.

Le père Joseph se tourna vers Grotius et lui fit un profond salut que ce dernier lui rendit, mais très-froidement. Le cardinal poursuivait alors :

— Mais supposons, monsieur l'ambassadeur, que le chancelier suive l'exemple de l'Électeur de Saxe, et que...

— Il ne nous est pas permis d'avancer cette supposition ; Monseigneur, interrompit Grotius avec feu, — le passé vous est garant du futur ; le grand-chancelier devrait donc, pour le présent, se garder de se compromettre à sa parole et je suis persuadé que Votre Eminence rejette jusqu'à la possibilité d'une crainte à cet égard.

L'huissier entra et annonça :

— Un message pressant pour Son Excellence monsieur l'ambassadeur de Suède.

Un courtier entra, remit ses dépêches et se retira. Grotius dit :

— Monseigneur me permettra de parler de ces missives ; il se peut qu'il m'apprenne de nouvelles instructions.

— Sans doute monsieur. — Pendant que Grotius examinait ses papiers, le cardinal et le capucin échangeaient des regards de contentement.

— Bientôt, — reprit Grotius, — Votre Eminence pourra traiter avec le grand-chancelier lui-même : cette lettre m'annonce que Son Altesse a l'intention de venir à Paris. Le but de son voyage est surtout de reprendre les négociations du traité d'Utrecht de Löffler, et de ramener à l'alliance ceux des princes allemands qui paraissent vouloir l'abandonner.

Cette nouvelle inattendue dépit singulièrement au maître, partant au fidèle. Le cardinal put à peine dissimuler son mécontentement, lorsqu'il fut appelé.

— Sans doute je serai bien-aise de voir un homme tel qu'Ozenstierna, mais le Chancelier est un homme bien plus sage que son envoyé, qui n'a pu que faire plus de tort que de bien à sa cause, — observa le capitaine.

— Il fera plus de tort que de bien à sa cause, — observa le capitaine.

Grotius s'était levé. L'avis qu'il venait de recevoir interrompit momentanément les conférences diplomatiques jusqu'à l'arrivée de l'ambassadeur. Il ne restait comme il était entré, grave sans prétention, mais avec une politesse, sans servilité.

— Toujours inflexible ! — dit Richelieu, lorsqu'il fut seul avec le père Joseph.

— Que voulez-vous, Monseigneur, il est toujours inflexible !

(1) Une bulle du pape Urbain VIII vint d'abord (1630) aux cardinaux les titres d'Éminentissime et de Votre Éminence ainsi que de Révérendissime ; au lieu de l'ancienne qualification d'Illustrissime et de Seigneurie illustre.

à Haïti. D'après les lettres du 4 et du 5 mai, le nègre général J. Acaïna avec une grande troupe de noirs, s'était avancé de l'intérieur sur les Cayes, avait pris possession de la ville, et organisé un grand nombre d'habitans et chassé les troupes régulières. Près de 800 habitans s'étaient échappés dans des vaisseaux à la Jamaïque et autre part. Le chef nègre était sur le point de saisir le brick américain *Montilla* avec sa cargaison, lorsque le consul est intervenu.

Le général Pierrot à la tête de 2,000 hommes tous en révolte contre le président Herard-Rivière, s'est emparé, le 25 avril, du cap haïtien. Il a alors été déclaré, que cette partie de l'île formerait un département séparé sous le nom de : *Département du Nord*, et qu'il embrasserait tout ce qui constituait autrefois le royaume de Christophe à partir de la côte au Fort de la Liberté (auparavant Fort Dauphin) à 50 kilomètres Est du cap haïtien jusqu'à Saint-Marco à l'Ouest, y compris en outre Ganaïves, Port de Paix, et la jetée de Saint-Nicolas.

Le général Pierrot a été déclaré commandant en chef, et il a imposé un droit d'exportation de 10 doll. haïtiens par 1000 livres de café; comme les marchandises qui existent dans les magasins des négocians étrangers consistent principalement en café, cet impôt est un véritable emprunt.

Nouvelles de Prusse.

Berlin, 10 juin.

Le 4 de ce mois, des troubles ont éclaté à Peterswalden et à Langenbielau. A peine les deux cents hommes de troupes que l'autorité avait appelés, furent-ils arrivés à Peterswalden; que les perturbateurs s'éloignèrent des décombres de la maison qu'ils avaient démolie, et que la tranquillité se rétablit. Mais, au même instant, on reçut la nouvelle que des troubles semblables avaient éclaté à Langenbielau, endroit manufacturier qui compte plus de 10,000 habitans.

L'officier qui commandait le détachement de 200 hommes en vint à Peterswalden et partit pour Langenbielau avec les 50 autres. Déjà une maison avait été sacagée et démolie dans cette dernière ville, et, sans l'arrivée du détachement, une seconde allait éprouver le même sort. Les perturbateurs, ayant répondu à la sommation de se séparer par des coups de pierre qui blessèrent gravement plusieurs soldats, l'officier se vit dans la nécessité de faire usage des armes à feu, et quelques individus furent tués (le nombre donné par les différentes versions varie entre 5 et 9), et plusieurs blessés.

Cependant, comme malgré l'effet produit immédiatement par cette mesure, à l'endroit où il y avait eu recours, l'émeute allait toujours en augmentant (les militaires avaient en face d'eux environ 2,000 hommes armés de pierres et de gourdins), l'officier jugea prudent de prendre une position convenable jusqu'à l'arrivée de renforts qu'il attendait. On envoya de Schweidnitz quatre nouvelles compagnies pour occuper Langenbielau.

D'après des nouvelles du 6 au matin, Peterswalden et Langenbielau étaient tranquilles; cependant les perturbateurs avaient démolie, la veille, dans le dernier de ces endroits la maison qui avait été sauvée, le 4, par l'arrivée du détachement.

Nous ajouterons que les autorités civiles et militaires de la province ont adopté les mesures les plus énergiques et les plus promptes pour empêcher le retour de pareils excès.

Quelques désordres ont aussi eu lieu à Breslau dans les nuits du 6 au 7 et du 7 au 8. Ce qui les a occasionnés, c'est qu'une révolte qui devait être battue à l'arrivée du prince Adalbert n'a pas eu lieu. Ces désordres se sont bornés à des bris de vitres, et plusieurs des perturbateurs sont arrêtés. Les mesures prises par les autorités permettent d'espérer que les désordres ne se renouveleront pas.

Nouvelles de Belgique.

Bruxelles, 14 juin.

La chambre a continué hier la discussion générale du projet de loi sur les tabacs. La veille, M. le ministre des finances avait insisté à plusieurs reprises, sur l'existence d'énormes approvisionnement faits, disait-il, par le commerce en vue d'échapper à l'élévation des droits, et c'est là-dessus qu'il appuie principalement la proposition de l'application rétroactive des droits. A l'ouverture de la séance d'hier, M. Mercier, déférant à une demande de M. Malou, a fait connaître le chiffre des importations dans les cinq mois du 1^{er} janvier au 31 mai; elles se sont élevées à 2,195,000 kilog., c'est-à-dire à près d'un million de kilog. au-dessous de la moyenne ordinaire. De sorte que M. le ministre des finances a été forcé de reconnaître que les importations, loin d'avoir augmenté depuis la présentation du projet (16 janvier), ont au contraire diminué dans une proportion considérable.

M. Cogels, Malou, Osy, Van Cutsem, Sart et Verhaegen ont été entendus, et tous les six se sont prononcés contre le projet. M. Cogels est entré dans des considérations assez étendues pour démontrer le tort immense que le projet ferait au commerce et à l'industrie, et il a pu dire qu'un droit de douane de 10 francs produirait presque autant au trésor qu'un droit d'accise triple, à cause de la réduction qui aurait lieu dans le commerce étranger, et de l'inflation qui s'établirait, sans aucun doute, de la Hollande en Belgique.

M. Osy s'est élevé avec une grande énergie contre le projet et contre les ministres qui l'ont proposé, et il a rappelé les principes par lesquels M. Mercier repoussait en 1838, l'idée de l'assimilation du droit de tabac en Belgique, entr'autres choses, que la perception de ce droit n'était pas possible à moins de créer un nombreux personnel pour la surveillance des fabriques de tabac, de les soumettre aux visites des agens de l'administration, d'organiser un système de formalités gênantes, et de faire des finances, qui a pris la parole pour répondre aux premiers orateurs, a cherché à se défendre de cette accusation, en alléguant qu'en 1838 il n'avait pu établir la possibilité de son projet aussi bien qu'il l'a fait depuis.

L'impopularité du projet de loi est telle, que les sympathies d'un honorable député de Courtrai pour M. le ministre des finances, n'ont pu résister. M. Van Cutsem a combattu le projet dans toutes les parties. Il a reconnu qu'il la soutient, mais qu'il ne fait pas de sa proposition une loi; il a dit que plusieurs fois il a exprimé dans les deux chambres le vœu de voir élever les droits de tabac, mais qu'il n'a jamais été dans le dessein de proposer un projet qui a été présenté.

M. Verhaegen a commenté les nombreuses contradictions au milieu desquelles se débat M. le ministre des finances; le champ était vaste, la matière féconde. L'honorable député de Bruxelles a terminé en faisant remarquer ce qu'il y a d'anormal, et en quelquel sorte d'anti-parlementaire, dans la série de questions posées par le ministre, lesquelles se résument en une invitation à la chambre de faire la loi, le ministre abandonnant ses convictions au vent de la majorité, et se déclarant prêt à accepter tout ce qui sortira de la discussion quoi que ce soit qui en sorte.

Nouvelles de France.

Paris, 13 juin.

M. de Chateaubriand vient d'adresser la lettre suivante au vicomte de Baulny, qui a publié un article à l'éloge du duc d'Angoulême.

Monsieur le vicomte,

Je viens de lire dans la France la lettre que vous avez bien voulu me faire connaître, et qui devançait les sentimens si noblement exprimés dans la *Gazette de France* et dans la *Quotidienne*. Je me félicite que ma famille ait contracté avec la vôtre une alliance qui m'est honorable et chère. J'aurais moi-même essayé de faire entendre encore ma voix, si elle méritait d'être entendue; j'aurais redit encore ce que je pense du libérateur de l'Espagne, de l'homme qui a rendu à l'existence les derniers soldats de Napoléon. M. le duc d'Angoulême aimait et protégeait mon neveu, dont la fille a épousé votre frère. Christian, mon second neveu, fort aimé aussi de l'auguste prince, est allé à Dieu. Ainsi, tout disparaît pour moi! Lorsque j'ai jeté les yeux en arrière, je n'aperçois plus qu'une femme qui pleure; et quelle femme! MARIE-THÉRÈSE domine toutes les veines. Cependant, cette famille qui, durant neuf siècles, a commandé au monde, trouverait à peine aujourd'hui un vieux serviteur pour lui élever, à bord des flots, un bûcher avec les débris d'un naufrage! MARIE-THÉRÈSE ensevelit sa douleur dans le sein de Dieu, afin que cette douleur soit éternelle. J'ai dit que cette douleur était une des grandeurs de la France; me suis-je trompé? Dans les déserts de la Bohême, je voyais la nuit, à la fenêtré d'une tour, une lumière isolée qui annonçait le nouvel exil de M. le duc d'Angoulême. Hélas! cette lumière vient de disparaître! Le vertueux Prince est allé chercher dans le ciel sa vraie patrie. Là, les révolutions ne l'atteindront plus. Il nous tendra la main pour monter jusqu'à lui, et, sous la protection de sa vie sans tache, nous trouverons grâce auprès du père des miséricordes.

CHATEAUBRIAND.

— On écrit de Constantine, le 24 mai, au journal *l'Algérie*: « Ce matin, 400 hommes du bataillon d'Afrique sont partis pour Biskara, sous le commandement du capitaine de Saint-Germain. Ils doivent former la garnison de cette place. »

— Les nouvelles reçues du corps expéditionnaire dissipent les craintes qu'avait d'abord fait concevoir le déplorable événement du 12 mai. Il est certain que la population n'avait point pris part au complot. Elle était lasse réellement du joug et des exactions du kalifa d'Abd-el-Kader. Le fait est une malheureuse surprise, comme il peut s'en produire dans un pays nouvellement conquis et non encore organisé. D'ailleurs, l'existence dans les coffres du commandant de la place d'une somme de 80,000 fr., laissée par le sous-lieutenant Ceerfber pour la solde du bataillon indigène, n'a pas été étrangère au coup de main exécuté par les soldats de la garnison. En outre, il existait dans les magasins une grande quantité d'objets d'habillement et d'équipement. Pour qui connaît les Arabes, il n'en fallait pas d'avantage pour tenter la cupidité de nos nouveaux soumis.

— Le *Cronica de Gibraltar* du 29 mai, donne les nouvelles suivantes de Maroc: Hier le navire à vapeur de la marine royale anglaise *Locust* se rendit à Tanger: Le gouverneur de cette place se rendit à bord et retourna dans la soirée. Il y avait dans la rade de Tanger une escadre de vaisseaux espagnols, composée de la frégate *Christine*, de la corvette *Vénus*, de 24 canons, du brick *Manzanarès*, de 5 bâtimens plus petits et d'un navire à vapeur: il y avait aussi un brick de guerre français. Le *Manzanarès* est commandé par S. A. R. le duc de Séville. La ville et tout le pays étaient tranquilles; les diverses tribus armées étaient rentrées après leur inspection, dans leurs territoires respectifs. Le consul-général anglais s'était rendu à Larache avec le gouverneur de la province, et avait été traité avec les plus grands égards. Les désordres dont on a parlé n'étaient que des inventions ou de grandes exagérations; et tout porte à croire que les difficultés qui existent entre notre gouvernement et celui de Maroc s'aplaniront.

— On a distribué aux députés le rapport de M. Lanyer sur le projet de loi du chemin de fer du Nord. Ce chemin a son point de départ de Paris dans les terrains de l'enclos St. Lazare. Il traverse la partie septentrionale des départemens de la Seine et de Seine-et-Oise; il parcourt en suite, du Sud au Nord; les départemens de l'Oise, de la Somme, du Pas-de-Calais et du Nord, jusqu'à Douai, où il se bifurque d'une part sur Valenciennes, pour aller à Valenciennes, de l'autre, pour aller rejoindre au-delà de cette ville le chemin de fer belge, qui conduit à Gand, Ostende et Anvers. Ce chemin de fer devait, aux termes de la loi de 1842, être complété par une ligne dirigée vers l'Angleterre, et aboutissant à un ou plusieurs points du littoral de la Manche qui restent à déterminer.

La commission adopte le tracé proposé par le gouvernement, mais en s'éloignant du système de la loi de 1842, qui a servi de base à tous les projets de loi présentés dans cette session, elle se prononce pour l'achèvement des travaux, y compris la voie de fer, par l'état seul. Cette résolution, qui a pour but d'écartier les compagnies financières ou concessionnaires pour leur substituer les compagnies fermières, n'a été prise qu'à cinq voix contre quatre, et encore un membre de la majorité a-t-il proposé d'abord le maximum du bail à vingt ans, qui n'a pas été accepté par les partisans des deux systèmes.

Une somme de 15 millions de francs est affectée à l'établissement des lignes de fer dirigées sur Calais et Dunkerque. Une somme de 36 millions 200,000 francs est affectée à l'établissement de la voie de fer sur le chemin de Paris à Lille, et d'Ostercourt à Calais et à Dunkerque, sur les crédits ouverts par la loi du 11 juin 1842 et par le premier paragraphe du présent article.

— On lit dans la *Presse*: M. le duc d'Angoulême, mort à Goritz le 3 juin, était né à

Versailles, le 6 août 1775. Il n'était donc âgé que de 60 ans. L'esprit de justice et de modération était ce qui caractérisait ce prince, qui avait très sincèrement l'amour du bien. Il était affable et brave. Nommé généralissime des troupes françaises en Espagne, il a donné la preuve et la mesure de ces qualités dans l'expédition de 1823, et dans la rédaction de la célèbre ordonnance d'Andujar. On cite de lui le trait suivant: Dans une inspection, un boulet effleura sa tête; on lui remontra, à quels dangers il avait l'imprudence de s'exposer: « Eh bien! reprit-il, je mourrai en bonne compagnie; ce sera une mort toute française. » Et il continua son inspection.

— M. de Montalembert a rédigé la pièce suivante:

Adresse des Catholiques Français à Daniel O'Connell.

MEMBRE DU PARLEMENT BRITANNIQUE ET LIBÉRATEUR DE L'IRLANDE.

Depuis longtemps votre nom est populaire parmi nous à l'égal des noms les plus illustres de notre histoire. Nous admirons votre courage et votre persévérance, nous tressaillons aux accents de votre invisible parole; nous envions la puissance que vous avez évoquée au profit de votre patrie et de notre église. Grâce à votre inépuisable éloquence, grâce à cette foi catholique qui a fondé la véritable fraternité des hommes et des nations, nous connaissons l'Irlande et nous l'aimons comme une sœur et comme une victime de son indomptable fidélité à la foi catholique.

Dans des circonstances ordinaires, nous nous serions abstenus de vous exprimer ces sentimens, pour éviter toute apparence d'intervention dans des luttes où nous ne sommes pas appelés. Mais il est des temps où il convient de rappeler au monde qu'au sein du catholicisme il n'y a pas d'étrangers. Aujourd'hui que vous allez expier sous les verrous l'éclat de votre popularité et la grandeur de la position que votre génie a créée, aujourd'hui que la persécution vient d'ajouter une nouvelle couronne à votre gloire, nous ne pouvons résister à l'impérieux besoin de vous porter le témoignage public de notre admiration et de notre sympathie.

Sachez donc que votre image remplit nos âmes; qu'elle nous suit au pied de nos autels, et derrière les murs de votre prison, dites-vous quelquefois que les catholiques de France prient pour vous; qu'ils demandent à Dieu d'alléger le poids de votre captivité; qu'ils vous honorent et vous aiment comme d'enfans de la terre et fervent de l'église, et comme le champion le plus sincère et le plus puissant de la liberté.

— Le *Journal des Débats* publie ce qui suit:

Nous recevons d'une personne grave et en qui nous avons toute confiance les détails suivans sur les manœuvres des jésuites à Alger.

« Alger, le 18 juin 1844. Nous avons ici dix-huit jésuites; sept ou huit dirigent le séminaire de l'évêque, et Dieu sait quelle guerre ils font au principal du collège. En France, nous luttons pour leur fermer l'entrée des maisons d'éducation; ici, ils intriquent pour enlever aux laïques l'enseignement de la jeunesse. Ne croyez pas qu'ils se gênent le moins du monde; c'est au contraire qu'ils font de la propagande. Il y a deux mois, ils ont acheté une propriété rurale qu'ils ont payée 120,000 fr. Des constructions considérables s'élèvent, et ils annoncent publiquement qu'ils vont ouvrir un grand collège. Que de moyens ils emploient pour nous séduire! Ils ont déclaré la guerre à l'école laïque, et ils ont déclaré qu'ils ont fondé, il y a deux mois, deux congrégations de sœurs, l'une pour les dames, l'autre pour les enfans. M. Tixier, jésuite, les dirige en personne. Il y a des réunions périodiques. Quarante à cinquante élèves externes du collège appartiennent à ces réunions. On leur a fait jurer, un cierge à la main, devant un autel de la maison des jésuites, de rester fidèles à saint Louis de Gonzague. Par le moyen de ces enfans, ils savent tout ce qui se passe dans le collège, comme rien n'est secret pour eux dans les maisons privées dont ils ont enrégimenté les domestiques. Depuis leur arrivée dans la colonie, un parti anti-dynastique s'est formé, se grossit. Déjà des individus assez haut placés affichent leurs prétentions. — C'est la branche aînée, disent-ils, qui a conquis l'Algérie! Henri V est leur roi! — Pitié! L'Algérie a été conquise par les enfans de la France! Qu'on laisse faire les jésuites; ils se glissent, ils avancent, ils dominent, et bientôt on sera étonné du chemin qu'ils auront fait. »

Nouvelles et faits divers.

— Des nouvelles de la Havane, qui vont jusqu'au 6 mai, annoncent que le port de Saint-Jean de Nicaïra était, à cette époque, bloqué par une escadre anglaise.

— On écrit de Bruges: Le brick de guerre construit à Bruges, sur le chantier des frères Van Gheluwe, est prêt à être lancé depuis quinze jours. Comme l'ordre ministériel de procéder à cette besogne n'est pas encore arrivé, et que les eaux du canal de Bruges à Ostende seront baissées pour 12 jours, à dater du 12 de ce mois, elle devra forcément être ajournée pour 15 ou 20 jours. Le navire est totalement construit en chêne de première qualité, et à en juger par sa belle coupe, on peut prévoir qu'il sera un voilier et un des plus beaux de notre marine. C'est en effet un bâtiment qui témoigne de la capacité des constructeurs belges.

— El *Observador de Tehama* dit: Les réclamations des requêtes de Saint-Domingue s'il n'avait été pour elles les réclamations soient accueillies, il insistait sur la nécessité urgente de se mettre en communication avec les habitans de la partie espagnole de Saint-Domingue pour les préserver des malheurs dont les habitans menacent, et pour leur offrir la protection de l'Espagne avant qu'ils acceptent celle de quelque autre puissance.

— Le duc d'Aumale a acquis ces jours-ci le château de Chateaubriand et la campagne qui en dépend. Le prince compte, dit-on, y faire d'importantes restaurations.

— El *Clamor Público* annonce que, par décret, le roi Isabelle a élevé don Fernando Muñoz, résident à Paris, à la dignité de Grand-Espagnol, sous le titre de duc de Mantua. On annonce de plus le ministère a expédié à Barcelonne le décret de dissolution des Cortès et de convocation de nouvelles Cortès. — L'ordre des bénédictins a acheté, il y a peu de jours, le château de Bièvre, moyennant 800,000 fr.

— On lit dans le *Courrier du Hâvre*, du 11 juin : An moment de mettre sous presse nous apprenons que le gouvernement de Montevideo a refusé à l'amiral Lainé, comme il avait refusé à son prédécesseur, de désarmer la légion des volontaires français. On ajoute même que ces derniers avaient fait une sortie et qu'ils avaient remporté un avantage assez important sur les troupes d'Oribe.

On écrit de Bresde, le 7 juin. Le fils du célèbre compositeur Charles Marie von Weber, part ces jours-ci pour l'Angleterre, où on lui remettra les cendres de son illustre père. On sait que le clergé de *Moersfeld-Chapel* a offert d'effectuer à ses frais le transport des restes de l'immortel Weber, dans sa patrie. On ne doute point qu'un monument ne perpétuera le souvenir de l'auteur du *Freischutz*.

Une correspondance de New-York dit que le véritable motif pour lequel aucune des questions importantes soulevées au congrès n'a été résolue dans la session actuelle, prend sa source dans le peu de popularité dont jouit le président Tyler. Pour cette raison, le sénat n'adoptera aucun des traités qui ont été proposés. On s'était donc trompé lorsqu'on crut voir ratifier encore cette année le traité conclu entre les Etats-Unis et le *Zollverein*. Cette nouvelle, dit la *Gazette du Weser*, se trouve également confirmée par plusieurs lettres particulières qui nous sont parvenues des Etats-Unis.

— On lit dans le *Journal de Liège* : On sait que la bienheureuse *British-Queen* nous a coûté jusqu'à présent plus de deux millions; nous allons apprendre à nos lecteurs le prix qui viennent d'en offrir quelques armateurs d'Anvers. 1,500,000 francs peut-être? — Non messieurs. — Un million? — Pas encore. — 500,000? — Vous n'y êtes pas. — 200,000? — Tout juste, vous avez bien deviné; mais le gouvernement refuse de se débarrasser à ce prix de son grand pensionnaire. Vous verrez qu'il faudra le céder en détail, par pièces et morceaux, pour rendre la spéculation plus lucrative.

— On écrit de Vienne, 1^{er} juin. M. le baron de Kubeck, président de la cour suprême des finances, a reçu, dit-on, de S. M. le roi des Belges les insignes en brillants de grand-croix de l'ordre de Léopold. M. de Kubeck a rendu de grands services à l'industrie belge par l'appui qu'il a prêté à l'établissement de Seraing, où il a fait confectionner une grande partie du matériel d'exploitation pour nos chemins de fer. Cet établissement, qui, comme on sait, appartient presque en entier au gouvernement belge, est occupé maintenant de la fabrication de 13 locomotives pour le chemin de fer de la Bohême et de la Moravie.

— La clôture de l'exposition des produits de l'industrie doit être marquée par une magnifique solennité musicale, qui sera donnée dans le bâtiment des Champs-Élysées, dans la seconde quinzaine de juillet. La vaste galerie qui contient les merveilles de la mécanique sera transformée en une immense salle de concert; et nous aurons un grand festival pour lequel on réunira toutes les forces musicales que Paris renferme. Ce festival est dirigé par M. Hector Berlioz, le musicien qui sait le mieux diriger un mouvement les grandes masses vocales et instrumentales. Dans la direction, huit-cent-cinquante musiciens, orchestre et chœurs, exécuteront des chefs-d'œuvre des grands maîtres des trois écoles allemande, française et italienne. Le festival sera divisé en deux journées; la première est consacrée à la grande musique; dans la seconde, un immense orchestre de bal exécutera, sous la direction du célèbre Strauss, les quadrilles, valses, galops, et les ouvertures les plus en vogue.

Les ministres de l'intérieur et des travaux publics, le préfet de police et le préfet de la Seine ont encouragé de tout leur pouvoir cette gigantesque manifestation de l'art parisien, qui doit célébrer à son tour toutes les fêtes musicales de l'Alléniagne et de l'Angleterre. On assure même qu'une députation des meilleurs élèves de l'Opéra et des écoles primaires, au nombre de quatre cents, viendra renforcer les chœurs, ce qui porterait le nombre des exécutants à plus de douze cents.

— La pièce suivante, accompagnée d'une traduction anglaise, a été publiée par ordre du gouverneur de Canton :

Avis aux Anglais qui désirent de l'emploi.
On demande immédiatement un petit nombre de personnes actives, ayant l'habitude des affaires et des manières polies et insinuant, il serait surtout à désirer qu'elles connussent la langue chinoise. On leur donnerait de l'emploi dans les douanes de l'empire du milieu (la Chine). Il s'agit de procurer des informations certaines sur les manœuvres des étrangers qui tenteraient de porter atteinte aux revenus de notre puissant et révéré empereur; et de faire connaître fidèlement aux grands fonctionnaires les lieux où se pratiquent le plus communément les fraudes.

La solde et les émoluments seront réglés selon l'importance des services rendus. Le peuple d'Angleterre, ayant désormais reçu une taxe (l'indemnité de guerre) à l'effet d'entretenir un service préventif sur nos côtes pour empêcher la contrebande de l'opium et pour protéger les intérêts de notre gouvernement immuable, ceux qui se présenteront jouiront de mêmes grades et laurs que les employés chinois, et seront payés de la poche de l'empereur. Les candidats sont priés d'adresser leurs suppliques et leurs certificats de capacité au directeur de la douane.
QUOUANG, CHE-FOU.

— Voici le nouveau fait qui montre où en est arrivée aux Etats-Unis la fureur du duel. Deux jeunes gens de Lexington, petite ville de l'état de Kentucky, MM. Morgan et Blanchard, ayant eu une querelle dans la rue, n'ont pas cru devoir, pour la vider, de donner un rendez-vous ni choisir des témoins. Ils étaient porteurs chacun d'une paire de pistolets, leurs armes étaient chargées d'avance, il n'y avait eu chacun deux décharges; à la seconde, M. Blanchard a été blessé au côté, M. Morgan a reçu une balle dans la hanche. Il ne paraît pas que ces blessures aient de la gravité.

Hier, à neuf heures du matin, la place de la Halle-aux-Grains à Paris ressemblait à ces charmants pays dont on voit les brillantes descriptions dans les contes des fées. Le lait coulait à flots dans les ruisseaux d'alentour... c'est-à-dire que la police avait fait main-basse sur quelques voitures de femmes de la campagne, récemment arrivées, et les avait fait approvisionner bien plus à leur moyen qu'à leur intention. Ainsi que cela devait être, l'eau est retournée à la rivière, puis à la police de La Haye.

— Dans la nuit du 23 au 24 décembre dernier, le presbytère du village de Folden, dans la province de Norrland, la plus septentrionale de la Norvège, fut le théâtre d'un triple assassinat.

Vers onze heures, pendant une tempête accompagnée d'une forte et épaisse neige, un paysan finlandais, nommé P.-L. Sydfjord, frappa à la porte du presbytère de Folden, situé à l'extrémité de ce village, et demanda un abri jusqu'au lendemain matin.

Le pasteur, M. Moerstroem, qui était déjà couché, et qui en ce moment se trouvait seul à la maison avec sa femme et son fils adoptif, Chrétien, âgé de quinze ans, se leva et accueillit cet homme avec une très-grande bienveillance; il lui prépara lui-même un souper chaud, et lorsque Pierre eut terminé son repas, il le conduisit dans la meilleure des deux chambres d'hôtes; car, selon un usage généralement établi dans ces contrées glacées et peu peuplées, où il n'existe aucune auberge, il y a dans chaque maison des pièces continuellement disposées pour loger les voyageurs qui se trouveraient surpris par le mauvais temps.

Après que Moerstroem se fut retiré, Pierre s'introduisit dans la pièce où couchaient celui-ci et sa femme, et il leur fit à chacun, avec un couteau de poche, une profonde incision à la gorge. M. Moerstroem succomba presque à l'instant même, mais sa femme se releva en jetant un cri aigu, et s'échappa par la croisée, tandis que le meurtrier passa dans la chambre voisine où dormait le jeune Chrétien, et lui coupa la gorge; cet enfant périt comme son père adoptif.

Mme Moerstroem s'était réfugiée chez une veuve du village de Folden, qui, après lui avoir donné les soins que son déplorable état réclamait, communiqua au bailli de la commune ce qui s'était passé.

Ce magistrat se rendit aussitôt au presbytère avec deux sergents de police et là ils trouvèrent le meurtrier tranquillement occupé à faire des paquets de tous les objets portatifs de la maison.

Sydfjord fut arrêté. Il nia avec la plus grande fermeté toute participation à l'assassinat commis sur les trois habitants du presbytère, et il dit que c'était seulement pour se désennuyer qu'il s'était mis à emballer les objets en question, et cela parce que, par suite de la mort du pasteur, le presbytère devrait être évacué pour être mis à la disposition de son successeur.

Il persista dans son système de dénégation pendant dix jours, jusqu'à ce qu'on le conduisit au lit où gisait à l'agonie Mme Moerstroem. A l'aspect de cette femme mourante, il versa des larmes, et avoua les trois meurtres, en ajoutant qu'il ne les avait commis que dans le but de dévaliser le presbytère.

Le tribunal criminel de première instance de Drontheim a déclaré P.-L. Sydfjord coupable d'avoir assassiné trois personnes en violant l'hospitalité; en conséquence, ce tribunal l'a condamné à avoir la tête tranchée; il a ordonné de plus qu'après l'exécution le corps serait brûlé, et que les cendres en seraient jetées au vent par la main du bourreau.

Cette sentence vient d'être confirmée par la cour suprême siégeant à Christiania.

Selon nos lois, lorsqu'à un délit ou à un crime vient se joindre cette circonstance qu'il a été commis en violant l'hospitalité, il en résulte une aggravation de peine.

C'est par application de ces principes que le tribunal de Drontheim a ajouté, à la peine de mort prononcée contre Sydfjord la combustion du cadavre et la dispersion de ses cendres.

Théâtre-Royal-Français.

Lundi 17 juin. — (Représentation N° 15.)

Don Pasquale.

Opéra en trois actes, paroles de M. Alphonse Royer et Gustave Vaës, musique de Donizetti.

Danse.

Au troisième acte, pas de deux, dansé par Mlle Carolina Thélleur, secondée par sa sœur, Mlle Esther Thélleur.

Le Bouffe et le Tailleur.

Opéra en un acte, paroles de M. Armand Gouffé, musique de Gaveaux. Ordre du spectacle : 1. *Le Bouffe et le Tailleur*. 2. *Don Pasquale*. On commencera à SEPT heures.



HABILLEMENTS D'UNE COUPE SUPÉRIEURE, JUSQUE POUR STRUCTURES LES PLUS DIFFICILES,

J. F. WELS.

Marchand-Tailleur, Grand Marché, N° 191, coin Vlamingsstraat. Désireux de se faire une réputation dans ce pays, il s'engage envers les novateurs de la mode à leur livrer tout vêtement, sinon supérieur, au moins égal en élégance à tout ce qu'ils pourront avoir jamais eu de mieux. 6432.

Pour tout qu plus huit jours.

EXPOSITION PUBLIQUE

L'AUTEL D'OR

de Saint Henri, Empereur d'Allemagne, DONNÉ PAR CE VAILLANT PRINCE DANS L'AN 1019, A LA CATHÉDRALE DE BASLE.

Il a plu à Sa Majesté d'ouvrir la souscription par laquelle le propriétaire actuel soumet aux Têtes Couronnées, Princes Souverains de l'Europe, Ecclésiastiques et Séculiers, et à tous les Seigneurs de la Chrétienté, — finalement au monde religieux et artistique, un plan par lequel cet inappréciable joyau du onzième siècle, doit être restitué au culte ou au domaine des beaux-arts.

L'exposition s'ouvrira chez M. Hendrikse, *Nieuwen Doelen*, Prins d'Orléans, jusqu'à cinq heures de relevée, à 70.30 et depuis cinq heures à sept et demie. 6433.

M. S. N. DENTZ.

Dentiste de LL. MM. le Roi et le Prince et de LL. AA. RR. le Prince d'Orange et le Prince Frédéric des Pays-Bas, arrivera le 17 dans la résidence pour s'y occuper, jusqu'au 24 de ce mois. 6436.

NAVIGATION DES PYROSCAPHES
ENTRE
Amsterdam et Hambourg.
En correspondance directe avec les pyroscaphes allant de Lubeck à St.-Petersbourg et vice versa. Le service se fait par les deux grâtes à vapeur : *Willem de Eerste* et *Bears van Amsterdam*.
Départ :
d'Amsterdam, le 5, 10, 15, 20, 25 et 30 } de chaque mois.
de Hambourg, le 5, 10, 15, 20, 25 et 30 }
S'adresser au bureau de la Compagnie des Bateaux à vapeur d'Amsterdam Buitenkant, N° 38. 6398.

EN VENTE:
CHEZ
LES FRÈRES VAN CREEF,
à La Haye et à Amsterdam, et leurs correspondans ordinaires
Dictionnaire universel, historique et raisonné, FRANÇAIS HOLLANDAIS, de MARINE et de L'ART MILITAIRE, rédigé d'après un nouveau plan; ou RÉPERTOIRE GÉNÉRAL de tous les termes des arts, sciences dont la connaissance est ou nécessaire ou utile à ceux que de près ou de loin la carrière de la marine, soit à celle des armes, par E. GOEVE, H. G. JANSEN, ingénieur de la marine, un vol. complet royal in octavo, 668 pages en deux colonnes, à f.10.00.
Voir l'analyse favorable que donne *Le Spectateur Militaire* que M. le major van Rijnveld au sujet de cet ouvrage. 6399.

Cours des Fonds Publics.
Bourse d'Amsterdam du 14 Juin.

	COURS 13 juin.	OUVERT.	FERME
Dette active.	Int. 2 1/2	61	61
Dito dito.	3	75	75
Dito dito.	5	100	100
Dito des Indes.	5	100	100
Dito dito.	4	94 1/2	94
Pays-Bas. Syndicat.	4 1/2	99	99
Dito.	3 1/2	87 1/2	87
Société de Commerce.	4 1/2	141 1/2	142
Chemin de fer du Rhin.	4 1/2	102	102 1/2
Dito de Harlem.	—	96 1/2	96
Dito de Rotterdam.	—	96 1/2	96
Act. du lac de Harlem.	5	—	107 1/2
Oblig. Hope & C. 1798 & 18165	—	—	—
Dito dito 1828 & 18295	—	—	—
Inscript. au Grand Livre.	6	—	—
Certificats au dito.	6	—	72 1/2
Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	98 1/2
Emprunt de 1840.	4	—	90 1/2
Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	90 1/2
Passive.	5	—	—
Espagne. Dette différée à Paris.	—	—	—
Deffered.	—	—	—
Ardoins.	5	21 1/2	21 1/2
(Obligations Goll. & Comp.	5	—	—
Autriche. Dito métalliques.	5	—	—
Dito dito.	2 1/2	—	—
France. Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—
Pologne. Act. 1838.	—	—	—
Emprunt à Londres 1838.	—	—	—
Brésil. Id. id. 1843.	—	81 1/2	82 1/2
Portugal. Obligations à Londres.	2 1/2	46 1/2	46 1/2

La liquidation demi-mensuelle qui a eu lieu aujourd'hui a ravivé un peu les opérations dans les fonds hollandais, qui toutefois n'ont subi aucune variation.
A l'ouverture de la bourse, les espagnols se maintiennent à leur dernière cote et quelques-uns de ces fonds étaient même plus demandés. Cependant plusieurs ventes qui se sont effectuées vers la fin de la bourse ont agi d'une manière défavorable à leurs cours.
Les mexicains continuent leur marche rétrograde. Les grecs étaient un peu plus volus.
Cours de l'argent, prêt à garantie 3%; prol. 3%; escompte 2 1/2%.
Derniers prix : Bourses : 2 1/2% 61 1/2; Holl. 3% 100; à 1/2; Société de Commerce 100; Ardoins 21 1/2.

Bourse de Paris du 13 Juin.

	COURS 12 juin.	OUVERT.	FERME
France. Cinq pour cent.	—	122 50	—
Trois pour cent.	—	82 70	—
Emprunt Ardoins.	30	30 1/2	—
Espagne. Anc. différé.	—	—	—
Nouv. dito.	—	—	—
Passive.	—	—	—
Naples. Certificats Falconet.	—	99 70	—
Pays-Bas. Dette active.	2 1/2	—	—
Dette active.	5	—	104 1/2
Belgique. Dito.	3	—	—
(Banque belge.	—	68000	—
États-Unis. Obligations de la Banque.	—	—	—

Bourse d'Anvers du 14 Juin.
Métalliques, 5% ». — Naples, 5% ». — Ardoins, 5% 21 1/2 P. — Dette différée ancien, ». — Passive, 5% ». — Lots de Hesse, 67 P. — Cours après la Bourse (2 1/2 heures). Ardoins, 21 1/2. — Coupant, 2.

Bourse de Londres du 13 Juin.
3% Consol. 98 1/2. — 2 1/2% Holl. 61 1/2. — 5% ». — 5% 100 1/2. (Sous Emp.) ». — Esp. 5% 22 1/2. — Id. 3% ». — Port. 5% 46 1/2. — Id. (adiv. 5% ». — Russes, ».

DÉPART DU CHEMIN DE FER, SERVICE D'ÉTÉ.
D'Amsterdam à La Haye.

D'AMSTERDAM.	DE HALVROED.	DE HARLEM.	DE VOER-LENSANG.	DE VEE-LENSANG.	DE PIET-GLYENBERG.	DE LEIDE.	DE VOER-SCHOTEN.	D'ARRIVEE A LA HAYE.					
h. m.	7 30	7 46	8 5	8 19	8 31	8 42	9 3	9 14	9 12	9 14	9 14	9 14	9 14
12	4	30	12	30	12	44	12	56	1	22	1	22	1
4	30	4 46	5	5	5 10	5 31	5 42	6 3	6 14	6 14	6 14	6 14	6 14
8	8	8 16	8 35	8 49	8 59	9 13	9 34	9 45	10	10	10	10	10

De La Haye à Amsterdam.

DE LA HAYE.	DE VOER-SCHOTEN.	DE LEIDE.	DE PIET-GLYENBERG.	DE VEE-LENSANG.	DE VOER-LENSANG.	DE HARLEM.	DE HALVROED.	D'ARRIVEE A AMSTERDAM.
h. m.	7 15	7 34	7 40	8 8	8 20	8 30	8 49	9 3
11	15	12	13	12	40	12	49	1
4	45	4 34	4 49	5 6	5 20	5 29	5 47	6 3
7	45	8 4	8 19	8 36	8 50	8 59	9 17	9 30

LA HAYE, chez Léopold Lammberg, Luge Nieuwmarkt. Dépôt-général à Amsterdam chez M. Schouten, Nieuwmarkt, et à Rotterdam, chez S. van Rey, Nieuwmarkt.